



Cadastre solaire : testez le potentiel solaire de votre toiture

Saint-Flour Communauté souhaite développer la part de production des énergies renouvelables sur son territoire. Elle met en place un outil dédié pour développer l'énergie photovoltaïque : le cadastre solaire.

Afin de favoriser l'émergence des projets photovoltaïques, Saint-Flour Communauté met à disposition gratuitement un cadastre solaire en ligne. Cet outil s'adresse à tous, particuliers, professionnels, collectivités.

Vous pourrez ainsi tester le potentiel solaire (c'est-à-dire la puissance d'ensoleillement reçue) des toitures de bâtiments mais aussi de certaines surfaces de parkings.

Plusieurs scénarii sont ensuite simulables :

- une production d'électricité en vente totale ;
- une production en autoconsommation avec revente de surplus ;
- l'installation de panneaux solaires thermiques pour générer de l'eau chaude.



Comment ça marche ?

Il suffit de renseigner son adresse ou de cliquer sur un bâtiment pour simuler son projet. Cet outil ne nécessite **aucune inscription préalable** et son utilisation est **complètement anonyme**. Il permet de visualiser le potentiel d'un site et d'aller jusqu'au calcul de rentabilité du projet. A noter que les paramètres du calcul de rentabilité sont mis à jour trimestriellement dans le cadastre solaire, de sorte à toujours présenter des estimations économiques correspondant à l'état actuel du marché.

Cliquez sur l'image ci-dessous pour tester le potentiel solaire de votre toiture



Passer de la simulation au projet : quelques conseils

Attention le cadastre solaire est une **première approche**, un outil d'aide à la décision, il ne remplace pas une étude de faisabilité pour chaque projet.

Aussi, si vous décidez de vous lancer dans l'installation de panneaux solaires, il conviendra de **vérifier la rentabilité et la faisabilité du projet**, au regard notamment des règles d'urbanisme et des capacités techniques de votre toiture à supporter le poids des panneaux ...

N'hésitez pas à contacter votre conseiller **Cantal'Rénov'Énergie** qui pourra vous conseiller dans les démarches à accomplir et répondre à vos questions liées aux énergies renouvelables et à la rénovation énergétique des bâtiments.

Pour la pose des panneaux il est conseillé de mandater **une entreprise habilitée**. Pour cela, des listes d'installateurs sont disponibles sur les annuaires des organismes de qualification ou de certification :

- Qualit ENR (<https://www.qualit-enr.org/>),
- Qualifelec (<https://www.qualifelec.fr/>).

Enfin, par précaution, **contactez toujours au moins 3 installateurs différents** afin de disposer de plusieurs devis, de sorte à avoir une meilleure appréciation des prix pratiqués. Vous pouvez également évaluer votre devis à l'aide de l'outil en ligne développé par l'association HESPUL : <https://evaluer-mon-devis.photovoltaique.info/>

Attention au démarchage à domicile : Saint-Flour Communauté ne cautionne aucun démarchage commercial à domicile proposant l'installation de panneaux solaires.

Consultez la vidéo de présentation :

https://youtu.be/qJoj2wF_Y9s